

PV DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 11 juin 2025

Date de la convocation : 05 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7 votants : 8

Présents : Bisignano Nathalie, Denis Bernadette, Di Nucci Nicolas, Dulac Laëtitia, Fontan Corinne ,Pramayon Jean-Marc, Villuendas Myriam

Excusés : Eckert Pierre (pouvoir à Dulac Laëtitia)

Duret Franck

Schneider Chrystel

Absente : Cordier Christelle

Secrétaire de séance : Pramayon Jean-Marc

Le Conseil municipal :

Approbation du P.V précédent à l'unanimité.

Délibération sur la gouvernance du Conseil Communautaire à partir de mars 2026

La composition de la communauté de communes de la prochaine mandature sera fixée selon les modalités prévues par la loi ; la composition du conseil communautaire de la communauté de communes Val de Saône Centre pourra être fixé à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux selon un accord local basé sur la loi. Afin de conclure cet accord local, les communes membres de la communauté communes doivent approuver une composition du conseil communautaire par délibérations concordantes au plus tard le 31 août 2025 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux. Pour Lurcy, l'accord local proposé ne changerait rien à la situation actuelle puisque la loi ne nous permet pas d'avoir plus d'un délégué communautaire assorti d'une possibilité d'un suppléant.

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité la répartition suivante :

Communes	Population Municipale (par ordre décroissant)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Montmerle-sur-Saône	3 798	6
Saint-Didier-sur-Chalaronne	2 969	5
Thoissey	1 644	2
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	1 625	2
Francheleins	1 593	2
Guéreins	1 503	2
Chaleins	1 436	2
Messimy-sur-Saône	1 312	2
Montceaux	1 202	2
Mogneneins	824	2
Illiat	696	2
Garnerans	685	2
Genouilleux	675	2
Peyzieux-sur-Saône	656	2
Lurcy	404	1
TOTAUX	21 022	36

Convention avec La Poste pour certification d'adressage

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se mettre en conformité avec la loi 3DS du 8 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Cette loi demande à toutes les communes de publier l'intégralité de leurs données adresses sous la forme d'une base d'adresses locale ce qui représente pour les communes une charge de travail plutôt conséquente. En outre la qualité de l'adressage est essentielle pour assurer l'acheminement des secours et la bonne utilisation des GPS ainsi que le déploiement de la fibre optique auprès des particuliers. Madame le Maire a reçu M. Picot, responsable entreprise et collectivité de La Poste, qui lui a fait une proposition d'accompagnement afin de réaliser ce projet de publication qui mettrait la commune en conformité avec la loi. Madame le maire présente visuellement les éléments de la proposition de La Poste.

Le conseil municipal délibère à 1 voix pour P.Eckert , 2 abstentions C. Fontan N. Bisignano et 5 voix contre B.Denis, N. Di Nucci, L.Dulac, J-M Pramayon et M.Villuendas, la proposition de convention avec la Poste pour un montant de 2400,13€ ht. **n'est pas approuvée.**

Arrivée de C.Cordier 19h28.

Suite au vote de refus, création d'un groupe de travail avec :

M.Villuendas B.Denis, C.Cordier, L.Dulac, N.Di Nucci et J-M. Pramayon.

Choix de l'entreprise pour la viabilisation des lots de la ferme Jomet.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a en sa possession 2 devis concernant la viabilisation des lots de la ferme Jomet, viabilisation imposée par la loi pour pouvoir réaliser la vente. Un premier devis de l'entreprise Millet à hauteur de 17 240€ HT et un second devis de 27 180€ HT. Elle rappelle que le choix d'un terrassier devient urgent car les travaux doivent être réalisés avant la vente.

Le Conseil Municipal **valide** à 8 voix pour et 1 abstention de P.Eckert pour le devis de l'entreprise Millet de Vaux en Beaujolais.

Questions diverses

Le Conseil Municipal est informé :

- Des dégâts occasionnés par les orages.
- Des travaux de déboisement des arbres morts du parc de la ferme Jomet.
- D'un courrier de plainte pour nuisances de voisinage chemin Neuf.
- D'un nouveau mail de plainte concernant le PAV.
- De l'avancée des recrutements pour le remplacement du poste de secrétaire de mairie.
- Repas champêtre du 15 juin prochain annulé pour manque de participants.

- M. Villuendas :

Réunion voirie CCVSC:

- 20000 véhicules par jour sur le pont de Belleville, projet de doubler les voies avant le rond point de la grenouille pour favoriser la circulation.
- Retours positifs des économies d'énergie réalisées grâce à la mise en place d'une GTS sur tous les éléments électriques.
- Travaux prévus vers le 15 aout à la sortie du parking de Visiosport pour réalisation de ralentisseurs sur la départementale.
- Commission tourisme CCVSC :
 - 54 appartements qui ne sont pas déclarés à la CCVSC au niveau de la taxe de séjour.
 - Travaux prévus sur le chemin de halage pour la pose fibre VNF. Remise en état après travaux contrôlée par l'entreprise qui a réalisé la voie bleue.
 - Fête de la voie bleue le 5 juillet prochain.
 - Nombreux véhicules signalés sur plusieurs parties de la voie bleue.
 - Travaux d'extension des bureaux de la CC et de remplacement du chauffage des anciens bureaux.

Clôture de la séance à 20h56

Le Maire,
Nathalie BISIGNANO



Le secrétaire de séance,
Jean-Marc PRAMAYON

